

## CESER de Bourgogne Franche-Comté Séance plénière du 11 décembre 2017 à Dijon

### Avis du CESER « rapport 5.4-11 Service public de l'efficacité énergétique de Bourgogne Franche-Comté »

#### Déclaration d'André COLIN pour la CGT

Le rapport de l'exécutif soumis au CESER manque de lisibilité :

- Pas une infographie, ni de schéma de l'architecture du dispositif,
- Pas d'objectifs de rénovation ciblé pour les quinze territoires qui seraient voués à l'expérimentation pour les maisons individuelles
- un budget de financement que nous trouvons étriqué nous semble-t-il de 14,5 M euros dans le BP 2018, mais nous ignorons si le fléchage est à la seule destination des maisons individuelles.

Le parcours de rénovation des ménages est fléché par le SPEE en plusieurs étapes, nous sommes interrogatifs entre le rôle du niveau régional et **l'échelon territorial qui n'est pas identifié** pour les quinze territoires qui seraient voués à l'expérimentation. Pour la CGT il faudra être attentif pour l'accès du-des guichets d'entrée des requérants au regard des écrits dans le BP 2018 (page 82) qui précise « le lancement d'un service au public de l'efficacité énergétique ».

L'efficacité énergétique vise à « l'amélioration des usages de l'énergie », elle représente un intérêt majeur dans plusieurs domaines :

- Il s'agit d'une authentique ressource énergétique. À l'horizon 2050, elle pourrait constituer la principale source d'énergie domestique ;
- Elle repose sur les ressources propres à notre pays et n'aggrave pas sa dépendance à l'extérieur, pas plus que sa balance des paiements. Elle est donc susceptible d'accompagner une politique de développement humain durable, respectueuse des préoccupations environnementales régionales ;
- Elle représente un gisement important d'emplois de tous statuts et de tous niveaux de qualifications, à condition de doter **la filière** d'une véritable culture du « travailler ensemble », du dialogue social et de la recherche de valorisation de la qualité de l'emploi, de condition de travail et de rémunération de ses salariés.
- Elle doit favoriser un réel accès à la formation professionnelle de tous les acteurs de la filière, qu'ils soient artisans ou salariés, c'est à la fois une condition de réussite de l'ambition et un atout pour la performance technique et la capacité d'innovation de la filière.

L'amélioration énergétique des logements existants est l'une des rares activités où l'emploi a continué de progresser au niveau national (+ 7,4 % entre 2010 et 2012), qu'en est-il en Bourgogne-Franche-Comté ?

Dans plusieurs secteurs, dont le tertiaire professionnel, l'industrie, l'agriculture, l'efficacité énergétique peut constituer un véritable moteur de développement ; ainsi il serait pertinent d'évaluer les besoins de formation des professionnels de cette filière.

Pour la CGT l'avis du CESER aurait dû recommander la réalisation d'une étude macro-économique sur le potentiel de la filière qui inclut tous les facteurs : l'augmentation prévisible des coûts de l'énergie, l'impact en matière d'emplois ainsi que les coûts évités dans d'autres secteurs.

Ainsi, en ce qui concerne la précarité énergétique, il serait bon de changer de regard et de considérer les efforts à réaliser, non seulement comme des exigences de solidarité mais aussi comme des investissements d'avenir ayant un effet positif en matière d'emplois, d'activité économique et de bien-être humain durable de la population.

Les conditions de réussite pour des réalisations exemplaires de rénovation énergétique doivent requérir plusieurs éléments fondamentaux :

- éviter le parcours du combattant pour l'utilisateur (simplification),
- disposer d'un guichet d'entrée facile d'accès,
- avoir des interlocuteurs formés
- et pouvoir accéder aux financements.

Enfin nous constatons suivant les termes du rapport de l'exécutif que les objectifs de rénovation annuelle sont de 23 000 maisons individuelles par an. Ce qui veut dire que l'objectif de rénovation sera atteint donc seulement en 2054 ... ce qui est beaucoup trop éloigné dans le temps. Pour la CGT, il faudrait donc au minimum doubler les financements destinés à la rénovation énergétique, afin d'atteindre l'objectif au plus tard en 2035.

Nous avons tenu à apporter ces précisions qui ne figurent pas dans l'avis du CESER, néanmoins, la CGT votera l'avis.